

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. ARNAUTOU JACQUOT BEN ISMAIL BAILLET NOBILI STUSSI LOUIS THIEBAUT URSELLA DEVITERNE CHRETIEN VALEIX PFEIFER SAINT-PIERRE AM. SKA PAYET E. SKA ESNAULT GAYE SCHRAM DENNETIERE LITAIZE LEMAIRE CASTELA N JACOB C JACOB ANDRE

Absents excusés :

M.OGIEZ a donné pouvoir à C. JACOB
M.CRESPINO-ACHAOUI a donné pouvoir à M. URSELLA

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, P. CHRETIEN ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Election des délégués de la Commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Nomenclature : 5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 29

Rapporteur : S. ARNAUTOU

L'Amicale du personnel communal est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales).

A ce titre, le conseil municipal doit désigner un de ses membres pour le représenter au sein de cet organisme.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

-DESIGNE par un vote à l'unanimité, comme déléguées de la Commune au CNAS :

- **Titulaire** : Sandrine SCHRAM
- **Suppléante** : Isabelle JACQUOT

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 04/05/2026 et que la convocation a été faite le 20/04/2026

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 4 mai 2026

Le Maire,
Sandrine ARNAUTOU

